



## ANNEXE : LISTE DES MIOBSP

(Merci de remplir le tableau lisiblement en lettres capitales)

Dénomination Sociale ou Nom	Forme Juridique ou Prénom	Adresse	RCS	Numéro ORIAS

**NB :** Avec le changement de médiateur à la consommation, il est désormais indispensable de nous communiquer la liste de vos MIOBSP.

En effet, vos mandataires sont comptabilisés dans votre effectif global indiqué dans le bulletin d'adhésion à l'APIC donc, en tant qu'adhérents à l'APIC, ils peuvent bénéficier, s'ils souhaitent adhérer à la société DEVIGNY MEDIATION, du tarif annuel de 6 € TTC.

De plus, tout comme vous l'avez fait, il faudra que chaque MIOBSP signe un engagement individuel en ligne à la convention-cadre afin de pouvoir accéder à ses services ([Cliquez ici](#)).

Nous vous rappelons, que comme vous, les MIOBSP ont l'obligation de choisir un médiateur à la consommation et qu'ils doivent obligatoirement prendre contact avec le médiateur de leur choix afin de signer une convention.